2me ANNÉE. — NUMÉRO 79. SAMEDI 6 AVRIL 1872.

LA LIBERTÉ

Journ[illegible] atholique quotidien

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE . . . . . fr.	20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE, — ALLEMAGNE, — AUTRICHE »	36	18 50	9 50
ITALIE. . . . . »	30	15 50	8 —
HOLLANDE. . . . . »	45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE . »	52	26 50	13 50

BUREAUX DE REDACTION ET IMPRIMERIE rue de Romont, 67, Fribourg.

PRIX DES ANNONCES : LA LIGNE, 15 CENTIMES.

Les Agences de publicité suisses sont autorisées à recevoir les annonces pour la LIBERTE.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSEES.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

Les abonnements pour le canton de Genève et les pays limitrophes sont reçus chez MM. GROSSET et TREMBLEY, libraires, Corraterie, 4, Genève.

Lettres sur la Révision.

31me LETTRE.

Les interprétations.

Je me suis hasardé à donner à la *Liberté* quelques explications, sous forme de commentaire, des principales modifications que les Chambres fédérales ont introduites dans la Constitution fédérale. J'écrivais à un moment où la presse en général se bornait à donner des comptes-rendus plus ou moins exacts, plus ou moins impartiaux des débats des Chambres. Aussi, comme le sentier où je m'aventurais n'était pas encore bien tracé, avais-je soin de me précautionner, et de ne poser le pied que sur un terrain sûr. Toujours, je plaçais le texte intégral des articles sous les yeux de vos lecteurs. Chacun pouvait ainsi contrôler l'exactitude de mes assertions et s'assurer du bien fondé de mes appréciations.

Par ces citations intégrales, j'ai donné l'exemple d'une loyauté qui, à défaut d'autre mérite, prouve la pureté de nos intentions.

En ce moment, je vois tous les journaux occupés à disséquer la Constitution révisée. Chaque rédacteur en arrache les lambeaux qui se plient à son système et laisse soigneusement de côté ce *qui dérange ses interprétations. Ce sont les partisans de la révision qui se livrent* à ce travail de dissection. Je les plains. Lorsque par de tels moyens, ils auront mystifié leur public, celui-ci pourra bien voter la révision; mais le jour ne tardera pas à venir où il s'en repentira. Dans tous les cas, des votes obtenus en trompant les électeurs, sont des votes escroqués, et je me demande ce que la moralité publique y peut gagner.

En lisant les journaux dans leurs commentaires sur la constitution révisée, je m'aperçois que bien peu d'entre eux sont d'accord, même quand ils opinent dans le même sens, à plus forte raison quand ils représentent des tendances opposees. Des mêmes textes l'on tire des interprétations contradictoires. L'on voit un progrès là où l'autre montre un recul; celui-ci démontre que la souveraineté cantonale est sauve, celui-là prouve que la souveraineté cantonale est sacrifiée ?

Ont-ils donc tourmenté les textes ? Quelquefois oui; mais pas toujours. Le texte de la constitution révisée a une élasticité surprenante, il se plie sans efforts à tous les caprices de l'interprétation; on peut le resserrer ou l'élargir indéfiniment. C'est un vrai caoutchouc.

Aujourd'hui tous les journaux révisionnistes s'appliquent à présenter la constitu*tion future par le bon côté. Rien n'est* changé ou à peu près, et s'il y a quelques *changements, les uns sont* bons incontestablement, et les autres sont si anodins, mais si anodins ! On serait tenté, quand on les lit, de prendre *la plume pour leur soumettre cette* petite question. Puisque des changements discutés pendant trois mois et demi, les uns sont bons de l'aveu de tous, et les autres indifférents, pourquoi ne pas se borner aux premiers ? N'est-ce pas payer *bien cher le* plaisir d'avoir des variantes à la Constitution de 1848 ?

Oui, ces articles sont très-inoffensifs, quand on adopte les interprétations à l'aide desquelles on veut surprendre la bonne foi des électeurs. C'est comme si l'on vous présentait une épée dans le fourreau. Tenez, palpez-moi cela; on prétend que cela coupe; mais je vous en fais juge; impossible d'y trouver un tranchant, tous les angles sont émoussés, mais si bien émoussés ! — Fort bien: mais qu'y a-t-il dans le fourreau ? voilà ce que vous ne dites pas.

L'on vante généralement les économies qui *résulteront pour les cantons de la centralisation du militaire.* Il y a tel canton à qui l'on promet 200,000 fr., de boni net. La diminution des impôts cantonaux apparaît comme une riante perspective.

Perspective décevante. Nous avons fait le calcul pour le canton de Fribourg et nous avons montré qu'il y aurait déplacement de dépenses plutôt qu'économie. Il est manifeste que la dépense militaire ne sera pas diminuée par la centralisation; elle augmentera bien plutôt, parce que les militaristes à outrance auront leurs coudées franches. Or, il faudra bien que l'argent vienne de quelque part; *Messieurs les révisionnistes n'ont* pas le talent de faire tomber les écus des nuages.

La Confédération sera placée dans l'une de ces deux alternatives, ou établir des impôts directs sur tout le territoire suisse, ou imposer aux cantons une contribution annuelle proportionnelle à leurs contingents militaires. Tout cela a été discuté au sein des deux conseils fédéraux. Si la question n'a pas été tranchée c'est qu'il fallait allécher les populations. La révision votée, ce sera assez tôt d'établir les charges que son adoption entraînera.

(A suivre.)

Fribourg, le 5 avril 1872.

BULLETIN POLITIQUE.

Les quatorze députés de la droite, qui ont protesté contre la lettre de Mgr de Versailles à l'*Univers*, obtiennent la pleine approbation du *Journal de Genève*, lequel, d'accord avec la *Gazette de France*, « regrette ce différend qui pourrait désorganiser l'opinion conservatrice et diviser les catholiques. » Le *Journal de Genève craignant* les divisions au sein des catholiques, après qu'il a applaudi à l'apostasie du P. Hyacinthe et à l'insoumission des abbés Michaud, Mou's et Junqua, c'est un exemple des palinodies auxquelles peut conduire l'absence de principes.

Le Journal de Genève n'est du reste pas satisfait de l'abbé Junqua, parce qu'il écrit trop, trop longuement et qu'il s'emporte jusqu'à parler « des gants de fer de Mgr Damat, du manteau de cardinal masquant une prison à la place du bûcher heureusement absent. » Le prêtre bordelais, auteur de romans obscènes qui lui ont attiré, avec les censures de l'archevêque de Bordeaux, les sympathies du *Journal de Genève*, fera bien de venir à Genève faire un stage de six mois dans les bureaux de la Pélisserie et dans l'auditoire de M. Bungener. Il en reviendra polémiste et convertisseur accomplis.

M. Thiers a reçu jeudi une députation de banquiers qui lui ont présenté des observations au sujet *de la loi sur le droit de timbre* sur les valeurs étrangères, demandant que la promulgation de cette loi fût retardée.

On annonce que la préfecture de Versailles aurait été offerte à M. Benoît d'Azy, fils du *député, beau frère de feu M. Cochin. Il aurait* accepté. M. Benoît d'Azy est un homme de la fusion rallié à la politique de M. Thiers.

On assure que la dénonciation de la convention sur la navigation, du 1er mai 1861, *entre la France et la Belgique, suivra la dé*nonciation du traité de commerce entre ces deux puissances.

La question des rapports commerciaux entre la France et l'Angleterre préoccupe les industriels de ce dernier pays. Le bruit s'étant répandu que lord Granville aurait dit à l'ambassadeur français, que l'Angleterre ne s'opposerait pas absolument à des droits légèrement prohibitifs, la Chambre de commerce de Manchester a adressé un mémoire à lord Granville lui exprimant l'espoir que cette promesse n'a pas été faite. Le mémoire exhorte lord Granville à ne rien négliger, pour que la France continue la politique du *libre échange.*

Le *Times* publie une dépêche de Philadelfie, disant que la réponse de l'Amérique à la note de lord Granville maintient, sans la modifier en rien, son attitude précédente, laissant tout à la décision des arbitres de Genève.

M. Disraéli, dans un meeting tenu à Manchester, a attaqué avec beaucoup de vigueur la politique trop faible du gouvernement dans ses rapports avec l'étranger.

A l'intérieur, le noble lord se montre effrayé des dangers que l'esprit révolutionnaire va faire courir aux institutions du pays. « Réunissons-nous, a-t-il dit, pour proclamer la résolution de défendre la constitution. Notre programme est, non pas de spolier *l'Eglise et les propriétaires, mais* de chercher les vrais intérêts des peuples. » M. Disraéli a démontré que le trône est la source de tous les bienfaits dont les Anglais jouissent. La monarchie est la constitution, autour de laquelle le peuple se rallie dans *ses désastres.*

L'orateur a aussi défendu la Chambre haute, qui est l'objet des plus sérieuses attaques en Angleterre.

Il a fait un parallèle avec la France, où c'est par le manque d'une Chambre semblable que le gouvernement constitutionnel n'a jamais pu prendre racine.

Voici le résultat des élections des députés à Madrid telles qu'elles sont connues jusqu'à présent :

Sont élus MM. Zorilla, Espartero, Becerra, Angulo, Beranger, Sagasta, Martos, Topete, Estavanez, Ranero, Galiax, Segovia, Montero-Rios, Montejo-Roblido.

En résumé, il y a eu 12,371 voix pour les *oppositions réunies, 4,982 pour le ministère.*

Feuilleton de la LIBERTÉ. 7

LE

PÊCHEUR DE PERLES.

Souvenirs d'un voyageur.

— Vous croyez ?

— Je ne crois pas. Je vous l'affirme.

— Vous le connaissez donc ?

— Aussi bien que je me connais moi-même, capitaine.

— Ah ! diable. Je voudrais bien en dire autant que vous, et si je pouvais me rencontrer avec lui ?....

— Supposez que je vienne de sa part ? Supposez de plus qu'il m'ait chargé de traiter avec vous en son nom. Quelles conditions lui offririez-vous, capitaine ?

— Parlez-vous sérieusement, mon maître ?

— Très-sérieusement. Veuillez donc me répondre, s'il vous plaît ?

— S'il en est ainsi, notre marché sera bientôt conclu. Les conditions que je lui *poserais se résument à ceci : Demandez*-moi ce que vous voudrez; posez-moi les conditions qu'il vous plaira, et ces condi*tions, quelles qu'elles soient,* je les accepte d'avance.

— Est-ce bien réellement votre intention d'agir ainsi avec Benito Vasquez, capitaine ?

— Bien réellement.

— Donnez-moi votre parole.

— Sur l'honneur.

— Puisqu'il en est ainsi, reprit-il en se penchant vers moi, veuillez écouter ce que je vais vous dire : c'est moi, capitaine, qui suis Benito Vasquez.

— Vous ?

— Moi-même. Et si vous en doutez, lisez ceci :

Et retirant de sa ceinture une petite boîte en ferblanc, il l'ouvrit et en enleva plusieurs *papiers qu'il me présenta.*

Inutile, lui répondis-je en repoussant les papiers de la main. Je lis la vérité dans vos yeux.

— Bien ! fit-il sans insister.

Il remit les papiers dans la boîte, la boîte dans sa ceinture, et après avoir allumé une seconde cigarette, il reprit ainsi :

— Je ne vous poserai qu'une condition, *capitaine, et cette condition, la voici :*

Vous laisserez embarquer avec moi une jeune femme qui attend en ce moment, dans la pirogue qui m'a amené et qui est amarrée à la hanche de tribord de votre goëlette, le résultat de notre entretien.

— Je ne vois aucun inconvénient à cela.

— Cette jeune fille aura pour elle une cabine à part où nul que vous et moi, et jamais l'un sans l'autre, ne pourra pénétrer. Il va sans dire que cette dame sera traitée à bord avec tout le respect et la considération qu'elle mérite. Pendant le temps que durera la saison dans les Iles et à partir du moment où notre traité sera signé, vous nous protégerez, cette jeune fille et moi, contre toutes les tentatives que pourraient faire nos ennemis pour nous nuire et nous contraindre à quitter votre bord.

La saison terminée, vous nous débarquerez dans celui des ports de la côte que je vous désignerai alors. Cela vous convient-il ainsi, capitaine ?

— J'attends, pour vous répondre, que vous m'ayez fait connaître le prix qve vous mettez à vos services pendant la saison ?

— Aucun, capitaine. Je me considérerai comme suffisamment payé si vous tenez loyalement la condition que je vous pose, *et dont dépend le bonheur de ma vie en*tière. Veuillez donc me répondre, je vous prie.

— Senor Benito Vasquez, lui dis-je alors en lui tendant la main, j'accepte ce que vous me proposez. Votre compagne sera traitée ici, comme si elle était ma sœur ou ma femme. Quant à sa sûreté, j'en réponds. Mon navire porte le pavillon chilien et moi *je suis Français. Vous n'aurez donc rien à* redouter de vos ennemis, tant que vous serez à mon bord. Quant aux services que vous me rendrez, cette question, nous la règlerons entre nous lorsque le moment sera venu de nous séparer.

« Vous m'avez demandé un *de ces servi*ces qu'un galant homme ne saurait refuser à un autre. Je vous en remercie. Sans vouloir entrer dans le secret de vos affaires intimes, je saurai me rendre digne de la confiance que vous avez mise en moi. Allez donc sans plus tarder chercher votre charmante compagne et faites-là monter à bord. »

(A suivre.)

CONFÉDÉRATION.

Une dépêche de Bologne, adressée au *Handelscourrier*, dit que sur la proposition de M. l'ancien syndic Casarini, M. Desor, professeur à Neuchâtel et M. Ch. Vogt, professeur à Genève, ont reçu la bourgeoisie de Bologne, ainsi que les autres vice-présidents du congrès préhistorique et anthropologique tenu dans cette ville.

NOUVELLES DES CANTONS.

Zurich. — Parmi les propositions sur lesquelles le peuple de Zurich aura à se prononcer le 14 avril, se trouve celle de rendre obligatoire la participation aux votations. Du reste cette disposition existe déjà dans 140 communes sur environ 200 que compte le canton.

Bâle-Campagne. — Un comité de quinze membres a décidé à une grande majorité la question qui agitait Bâle-Campagne, savoir, si le chemin de fer du Jura passerait sur la rive gauche ou la rive droite de la Birse. Ce sera la rive droite.

Grisons — Après la grande chute de neige de la nuit du 24 au 25 mars s'est produit non loin de Curaglia une avalanche qui a englouti une cabane habitée par un vieillard et son fils. Le vieillard, encore au lit, a été protégé par une planche; le fils qui se trouvait devant la cabane n'a pas très-gravement souffert. Mais ils ont été longtemps ensevelis, car on ne s'est aperçu de l'accident que quatre heures après la chute de l'avalanche.

Vaud. — Que se passe-t-il donc à propos du chemin de fer de la Broye? Nous l'ignorons absolument, mais évidemment il y a quelque chose, car, après avoir reproduit *les renseignements optimistes et rassurants* du *Nouvelliste* (voir la *Gazette* du 2 avril), l'*Echo de la Broye* continue en ces termes:

« Ces renseignements ont été les bienvenus dans la contrée; nous espérons qu'ils mettront fin aux bruits inquiétants qui circulaient depuis plusieurs jours; mais il eût été au moins convenable que le comité intercantonal prît lui-même la peine de rassurer le public: ses paroles auraient eu plus d'autorité.

» Il règne ici contre le comité *et contre* les autorités cantonales une sourde irritation qui sera bien difficile à calmer. Voici bientôt dix ans que toutes les espérances de nos populations se sont concentrées sur la ligne longitudinale, et lorsque le but semble près d'être atteint, lorsque les particuliers et les communes se sont imposé de lourds sacrifices de toute nature pour compléter une subvention insuffisante, quoique arrachée avec peine, *une intrigue ferrugineuse, patronée par de hauts peronnages gouvernementaux* (sic), vient ajourner, peut-être indéfiniment, la réalisation de nos espérances! — Par le temps de révision qui court, cette politique tortueuse pourrait bien faire gagner un millier de voix à la nouvelle Constitution fédérale. »

Lundi, le *Démocrate* de Payerne contenait déjà quelques mots dans le même sens, mais moins accentués. Il serait bien désirable que *ceux qui le peuvent missent* le public au courant de tous ces mystères.

— Plusieurs journaux ont annoncé que le conseil communal de Payerne avait accordé la bourgeoisie d'honneur à M. le conseiller fédéral Dubs. Mais ils ajoutaient malignement qu'au préalable, la municipalité s'était adressée au conseil d'Etat pour lui demander si la bourgeoisie d'honneur conférait le droit de participer à la jouissance des biens communaux.

Le *Démocrate* rétablit la vérité des faits en publiant la lettre que le conseil communal de Payerne a adressée à M. Dubs, le 28 mars, pour le féliciter de la position courageuse qu'il a prise dans la question de la révision fédérale et pour le remercier des services rendus à son pays par cet éminent magistrat. Cette lettre conçue en des termes fort dignes, ne fait nullement mention de la bourgeoisie d'honneur.

— La *Société industrielle* et commerciale s'est occupée incidemment dans l'une de ses dernières séances d'une question très-intéressante et très-importante. Il s'agirait de savoir quelles sont les mesures à prendre pour mobiliser les mieux values qui existent sur presque tous nos immeubles et qui aujourd'hui sont tous à fait délaissées par le capital. Il est en effet presque impossible maintenant d'emprunter en second rang, et très souvent cette impossibilité devient la ruine du propriétaire, obligé d'abandonner à vil prix un immeuble qui le faisait vivre et sur lequel il avait son capital personnel, représenté par une mieux value plus ou moins importante.

La liberté du prêt hypothécaire vainement réclamée par la Société industrielle, aurait peut-être été une solution de cette grave position. Mais le Grand Conseil ayant à réitérées fois refusé d'entrer dans cette voie, il y aura lieu d'examiner quels seraient les moyens de faire entrer dans la circulation, sans danger pour le capital, cette masse énorme d'hypothèques frappée, pour le moment, de l'*interdit financier*.

Tessin. — Le grand conseil de ce canton se réunira le 15 avril en session ordinaire. On suppose que le conseil d'Etat enverra un message concernant la révision de la Constitution fédérale; sinon, la question sera posée par une motion.

« Nous n'avons pas la prétention, dit la *Libertà*, d'indiquer aux représentants du peuple tessinois la conduite qu'ils doivent tenir. Mais si l'opinion publique doit être de quelque poids sur l'esprit des députés, nous pouvons affirmer nettement que l'immense majorité de notre peuple se déclare parfaitement d'accord avec la déclaration formulée par le grand conseil de Vaud.

« Le grand conseil du Tessin pourrait donc décider de publier une proclamation au peuple pour l'inviter à rejeter le projet de réforme fédérale, en déc arant que le vote des citoyens donné dans les comices du 12 *mai sera considéré* comme le vote même de l'Etat »

Le *Bund* du 1er avril s'exprime comme suit: « Enfin la *Gazette ticinese* s'est déclarée elle aussi contraire à la réforme de la Constitution fédérale. Ce journal s'imprime à Lugano et est l'organe du parti Sotto-Cenere. Dans l'avenir les confédérés libéraux sauront à laquelle des deux parties du canton du Tessin ils doivent donner leurs sympathies. »

La *Libertà* proteste avec raison contre cet appel à des rivalités malheureuses entre le Sopra et le Sotto-Cenere. « Que le *Bund* sache, dit-elle, que tous les journaux tessinois, soit du Jotto, soit du Sopru Cenere, repoussent le régal des ours. Quand ceux-ci ont voulu avoir un organe, il a fallu qu'ils le fissent imprimer eux-mêmes dans le Tessin, sous le patronage de quelqu'un qui a toujours aspiré à suivre les traces des illustrissimes et sérénissimes seigneurs de nos anciens bailliages. »

Neuchâtel. — Un *Neuchâtelois* écrit au *National*:

« De quelque manière qu'on donne la pilule, il n'en reste pas moins certain que le projet de révision est bien au fond une véritable *centralisation* dans tous les domaines, et non pas seulement une *unification* de quelques points particuliers, militaire, mariage, droit d'établissement, etc. On mentionne encore, sans doute, les cantons dans le projet, on leur laisse un semblant de souveraineté cantonale; mais on sent bien que la nouvelle constitution ne peut être qu'un compromis provisoire, qui fera place dans un temps plus ou moins rapproché à une Constitution définitive unitaire. Le lendemain du jour où la Constitution sera acceptée, la Suisse gravitera plus ou moins rapidement vers la centralisation complète et, des anciens cantons, il ne restera bientôt plus que l'histoire. »

Malgré tout et puisqu'il faut être bon radical, le correspondant du *National* annonce qu'il votera *oui*, mais qu'il faut être « sur ses gardes et empêcher que dans leur engouement pour tout ce qui se fait en Allemagne, certains personnages ne nous importent une bureaucratie *à la prussienne*. »

Puisqu'il veut empêcher la révision de produire ses fruits, le *Neuchâtelois* qui a *écrit au National ferait mieux de repousser* la révision. Mais il y a toujours des esprits inconséquents.

CANTON DE FRIBOURG.

On nous écrit le 4:

« Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir.

Voilà un proverbe qui a cours dans la Gruyère. Il paraît même que ce proverbe n'est pas complètement inconnu au chantier de Montsalvens.

Vous avez, il y a quelques jours, annoncé l'évasion de deux criminels dangereux.

Un troisième, nommé Bussard, vient encore de prendre la clef des champs, après avoir fait sa toilette dans la chambre d'un des gardiens, nous assure-t-on!

Vive la liberté! »

—

Nous reprenons l'examen du rapport de la société des Eaux et forêts.

Les travaux de maçonnerie de l'usine hydraulique sont en voie d'exécution, mais assez peu avancés. Le bâtiment sera construit de suite pour quatre moteurs. Les tourbines, système Girard, ont été adjugées à MM. J. J. Rieter et Ce, à Winterthour. Elles sont à pied d'œuvre.

Les pompes destinées à monter l'eau au réservoir du Guintzet, ont été commandées à MM. B. Roy et Ce, à Vevey; elles ne sont point encore livrées.

Le canal d'arrivée de l'eau d'alimentation et le puits destinés à la fournir aux pompes, sont en voie de construction.

La force totale que pourra fournir l'usine hydraulique en construction sera de 1,200 chevaux, savoir: 600 pour les pompes, et 600 pour la force motrice du palier industriel à Perraules.

Le bâtiment aura 155 pieds de longueur et 70 de largeur.: il sera entièremont fondé sur le rocher.

Le câble de transmission destiné à porter la force motrice sur le palier de Perraules aura 2,550 pieds de longueur, divisé en 5 stations de 510 pieds chacune. Il aura 30 millimètres de diamètre. Les poulies de support auront 4 m. 50 de diamètre.

Il transmettra 300 chevaux de force. Les piliers nos 1, 2 et 3 sont construits pour porter au besoin deux cables, soit transmettre 600 chevaux.

Les piliers sont en cours d'exécution; celui de la première station est construit.

Le n° 2 sera dans le tunnel et consistera en entailles dans le rocher. On exécute les fondations du n° 3, et on est arrivé aux trois quarts de la hauteur des maçonneries du n° 4. Enfin le n° 5 fait partie de la scierie elle-même et sera commencé incessamment.

On commence actuellement le montage du mécanisme, sur la première station.

Les maçonneries du bâtiment de la scierie *sont presque terminées. Ce bâtiment* aura 86 mètres de longueur sur 40 de largeur, 7 de hauteur de façade, avec un avant-corps pour les bureaux et magasins.

Parmi les 12 scies qui devront fonctionner dans cette usine, celles à charpente, au nombre de trois, marchent déjà à l'aide de deux machines à vapeur locomobiles, en attendant que la force mécanique du câble y supplée. D'ici à cinq ou six mois le système complet des scies marchera définitivement.

Il y a tout lieu d'espérer que les crédits ouverts au budget suffiront amplement pour la construction de cette usine qui, dans cette spécialité, sera une des plus vastes construites jusqu'ici.

Les voies ferrées projetées pour desservir la scierie se divisent en deux:

1° Le chemin de fer incliné, qui doit servir à la remonte des bois dont le chantier principal d'arrivage se trouvera dans la Sarine, au point de départ de ce plan ferré montant. La pente de ce plan montant atteindra 14,5 0/0 au maximum.

2° L'embranchement desservant la scierie, relié au précédent par une aiguille et aboutissant à la gare de Fribourg. Cet embranchement desservira en outre toutes les usines du plateau de Perraules. La pente depuis la scie à la gare aura une pente de 1 demi pour cent. La longueur des voies ferrées sera d'environ deux kilomètres.

—

Jeudi dans l'après-midi, un train de marchandises venant de Lausanne et remorqué par deux locomotives, a déraillé dans un tunnel entre Lausanne et Chexbres. Aucun des employés n'a été blessé; mais plusieurs wagons ont été brisés et les marchandises ont beaucoup souffert.

Le voie étant obstruée, le transbordement des voyageurs se fait aux deux extrémités du tunnel par un chemin assez long et pénible. *Il en résulte un retard pour tous les* trains.

D'après les renseignements qui nous sont donnés, les locomotives n'auraient pas beaucoup souffert, mais on éprouve de grandes difficultés à les remettre sur les rails; le déblaiement de la voie se ferait avec une lenteur facile à comprendre puisque les débris des wagons et des marchandises sont dans l'intérieur du tunnel; cependant on espère que les communications régulières seront rétablies dès demain.

—

On rappelle que le bazar en faveur des pauvres aura lieu mardi, 9 courant, à la salle de la Grenette. La vente commencera à 9 heures. On pourra voir dès la veille les dons qui y seront exposés. La salle sera ouverte à 2 heures.

On espère que le zèle des personnes charitables voudra bien se manifester comme les années précédentes, et contribuer ainsi au succès de cette œuvre.

—

Nous serait-il permis de demander au *Confédéré* où en est la poursuite contre les Sœurs de Sainte-Grâcieuse de Carcassonne?

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

(Correspondance de Paris.)

Paris, 3 avril.

Le procès Trochu a eu le dénouement auquel on s'attendait. MM. de Villemessant et Vitu ont été déclarés coupables d'outrage et condamnés chacun à un mois d'emprisonnement et à trois mille francs d'amende. Dès la première audience, on avait vu l'opinion faire volte-face, oublier les préventions et témoigner à l'ex-gouverneur de Paris un commencement de sympathie. Les plaidoiries ou plutôt les réquisitoires de MM. Grandperret et Lachaud, les dépositions de MM. Pietri, Rouher, Palikao etc., ont achevé d'inspirer pour la cause du général Trochu un intérêt sur lequel l'honorable général lui-même ne comptait plus. Aussi, malgré les tirades mélodramatiques de Me Lachaud, le jury a-t-il partagé l'impression générale et n'a-t-il pas cru devoir faire le jeu du parti bonapartiste. Mais en même temps, il n'a pas voulu amnistier les *agissements militaires de M. le général* Trochu et s'est-il refusé à voir en l'ex-gouverneur de Paris un diffamé. De sorte qu'on peut dire que les deux parties diverses sont également condamnées. M. Trochu par le refus du jury d'innocenter sa conduite, et MM. Vitu et de Villemessant par l'application d'une peine matérielle.

L'Impératrice se préoccupait vivement du résultat du procès intenté par le général Trochu, car elle avait envoyé M. Filen, le *précepteur de son fils, tout exprès de Chislehurst* à Paris pour lui en rendre compte.

M. Filen se trouvait en effet à l'audience d'hier, et dès que le verdict a été rendu, il a dû prendre le train du Nord pour retourner auprès de sa souveraine et lui dire l'échec de son parti.

L'ex-empereur avait résolu, il y a quelques jours, d'accréditer des ambassadeurs auprès des puissances étrangères. Mais le premier essai qu'il a fait ne lui a pas donné, dit-on, l'envie de recommencer. M. le général Fleury s'étant rendu, la semaine dernière, à St-Pétersbourg, a été accueilli par le czar de la façon la moins encourageante.

Dès le lendemain, le gendre de M. Calley Saint-Paul était obligé de regagner Chislehurst.

M. Thiers est revenu hier à Paris par le train ordinaire de midi. Il était accompagné de ses deux capitaines-secrétaires: MM. Fayet et de Salignac-Fénélon. Aujourd'hui le président de la république doit se rendre de nouveau dans la capitale pour conférer avec les chefs de division du ministère de la guerre. On croit que dans quelques jours M. Thiers accompagnera M. Victor Lefranc à Bordeaux et assistera au mariage de M. Edouard Lefranc, fils du ministre de l'intérieur, avec Mlle Debaus.

D'un autre côté, le ministre de la justice quittera mardi Versailles pour aller dans la *Charente inférieure présider le conseil* général de ce département. On croit généralement que M. Thiers ne viendra que trois ou quatre jours à Paris, soit pour se rendre au ministère de la guerre, soit pour donner des diners à l'Elysée. Cette ligne de conduite lui avait été dictée par l'attitude d'un certain nombre de membres de la Chambre, hostiles au séjour même momentané dans la capitale du président de la république. On raconte à ce propos que, samedi dernier, quelques instants avant l'arrivée de M. Thiers, plusieurs membres de la commission de permanence chargèrent un de leurs collègues, M. Rolland, député de Saône-et-Loire, de dire à M. Thiers qu'il avait reçu de la majorité de l'Assemblée le mandat d'opposer un refus énergique à toute demande de la part du gouvernement de s'installer à Paris même provisoirement. M. Rolland prévint M. Thiers, et voilà comment le débat, qui aurait pu être orageux, fut écarté.

L'alliance italo-prussienne continue de préoccuper les cercles politiques. On commence à croire que les bruits de traités qui sont mis en circulation par les feuilles allemandes que pour pousser le gouvernement français à quelque résolution extrême: un mot d'ordre aurait été donné dans ce sens aux feuilles d'Outre-Rhin. Il nous paraît difficile de croire que M. de Bismark élève le machiavélisme à une telle hauteur, mais

devant les renseignements qui nous sont communiqués, nous sommes obligés de suspendre notre jugement. Le gouvernement français, du reste, est prévenu, et ne prête aux provocations des feuilles italiennes et allemandes que l'attention qu'elles méritent.

Il n'est plus question aujourd'hui de M. de Kératry, ni de M. Pessard pour la préfecture de Versailles. Il est possible que M. Benoit d'Azy, fils, recueille la succession de M. Cochin, qui était son beau-frère.

M. Thiers s'occupe aussi de pourvoir au remplacement de M. Hénon, maire de Lyon. On parle de MM. Leroyer ou Ferrouillat pour ce poste.

M. Ducarre, auquel le gouvernement avait d'abord songé, a décliné toute espèce de candidature.

C'est hier que se sont réunies à la Sorbonne les sociétés savantes, sections des sciences. Le ministre de l'instruction publique doit présider aujourd'hui la distribution des récompenses, qui aura lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Le gouvernement allemand s'occupe de faire écrire *une grande histoire de la guerre franco-allemande*; cet important ouvrage ne paraîtra que dans deux ou trois ans. Le gouvernement de l'empereur Guillaume fait demander au ministère de la guerre français les ordres du jour et autres documents qu'il ne pouvait avoir à sa disposition. Ces documents seront envoyés à M. de Bismark.

(Correspondance de Constantinople.)

—

Après une longue hésitation, le gouvernement ottoman a fini par prendre une décision dans le différent arméno-catholique. Le grand-vizir a fait venir chez lui les délégués des deux parties, et leur a déclaré, qu'il lui était impossible de reconnaître les deux communautés à part; qu'il faut, par conséquent, *que les Hassounistes se réconcilient* avec les anti-Hassounistes, et pour leur faciliter cette tâche, il leur conseille de retenir ou d'abandonner, à leur choix, leurs 2 chefs spirituels, et d'élire à leur place, un patriarche civil, qui représenterait les intérêts de toute la communauté auprès de la Sublime Porte. En même temps, comme ces intérêts ne seront que purement religieux, il insiste que le nouvel élu soit choisi parmi les prêtres.

Conformément au désir de Mahmoud-Pacha, les représentants des deux parties, étant réunis, il y a quelques jours, ont débattu la possibilité d'une telle élection. En effet, il y a eu des précédents de l'existence d'un patriarche civil dans cette communauté et ses fonctions étaient complétement séparées de celles du chef spirituel. Mais alors il n'existait aucune *scission au sein de la nation* et elle était tout entière catholique. Aujourd'hui les circonstances ont changé; il est de toute impossibilité pour une seule personne, et surtout pour un prêtre de représenter officiellement à la fois les intérêts d'une Eglise catholique, et les intérêts de ceux qui viennent de s'en séparer.

Ensuite, comme c'est un ecclésiastique qui doit être, selon le désir du gouvernement, patriarche civil, et comme les deux parties ont également des prêtres, il s'agissait de savoir si la communauté devait voter indifféremment sur les prêtres Hassounistes et anti-Hassounistes, ou seulement sur les uns d'entr'eux. Sur ce dernier point le désaccord était complet. Les Hassounistes ont déclaré qu'il leur était impossible d'admettre, parmi les personnes éligibles, les prêtres qui ont été excommuniés.

Après une longue discussion, les deux partis se sont séparés avec la conviction, que le projet du grand-vizir était irréalisable, et se sont empressés de faire, chacun de son côté, un rapport là-dessus au chef de l'Etat.

On se rappelle que le sultan a fait savoir dernièrement par un firman aux populations de la Bosnie que les fonds des écoles seraient administrés *dorénavant* par l'Etat, — que l'Etat se chargeait à l'avenir de choisir les maîtres, — que l'Etat confectionnera les programmes d'étude. Peste! on n'y va pas de main morte. Après les beaux exemples de l'Allemagne, la Turquie veut probablement démontrer par là qu'elle est digne de figurer dans le concert européen, où le traité de 1856 l'a gracieusement introduite, on n'a jamais su pourquoi... probablement parce qu'elle n'y était pas encore. Le grand prussien qui vient de brider si cavalièrement les écoles de l'Allemagne va donner un bon point au Sultan.

Dignus, dignus est intrare
In nostro civilisato corpore

Le résultat turc est encore plus complet que le résultat prussien, attendu que le souverain en Bosnie est le commandeur des croyants musulmans, un calife, tandis que les écoles ainsi incamérées sont chrétiennes. Ajoutons que le conquérant Mahomet II a consenti aux bosniaques des garanties particulières qu'on ne devrait pas pouvoir violer.

Le firman des écoles a produit une grande agitation en Bosnie. On s'agiterait à moins. Il a été parlé de concentration de troupes destinées à la fois à contenir la Bosnie et à agir en même temps contre le Montenegro dont la convention de frontières n'est pas encore ratifiée à Constantinople. Le bruit d'une insurrection ouverte nous est même venu par la Hongrie, mais il n'a pas été confirmé. En attendant, un journal de Prague, la *Correspondance slave*, annonce qu'une requête a été présentée aux grandes puissances pour les prier de forcer la Porte :

1° Non-seulement à annuler le firman, mais aussi à augmenter selon les besoins du temps, l'autonomie de l'Eglise et des écoles ;

2° A permettre l'établissement de bibliothèques et l'importation de livres et de journaux en Bosnie ;

3° A protéger et à soutenir les écoles sans distinction de religion.

France. — La question du recrutement de l'armée préoccupe le gouvernement. On avait annoncé que l'accord était fait entre la commission militaire et M. Thiers; il paraît qu'il n'en est rien. Avant le départ des députés, il a été question de mettre à l'ordre du jour le projet de loi militaire et de le faire voter en première lecture. Cela n'aurait pas souffert de difficultés, si M. Thiers ne s'y était opposé, disant qu'il avait l'intention de combattre le projet de la commission.

On annonce aujourd'hui que le ministre de la guerre aurait adressé à tous les chefs de corps de l'armée le questionnaire suivant: « Quelle est votre opinion sur le nouveau » système de recrutement proposé par la » commission de réorganisation de l'armée ? » Quelle est celle de votre corps d'officier ?» Les réponses devraient être rendues au ministère pour le 10 courant.

On avait annoncé que le prince de Joinville et le duc d'Aumale recevraient un commandement; l'*Avenir national*, allant encore plus vite, racontait déjà que le duc d'Aumale avait invité aux chasses de Chantilly plusieurs officiers de sa division. Ces bruits sont démentis, et si nous en croyons l'*Agence Havas*, on ne doit leur accorder aucune créance. Quant à la réintégration des princes d'Orléans dans leurs grades, elle est maintenant hors de doute, seulement le gouvernement n'a pas encore osé l'avouer officiellement.

— Les événements accomplis depuis août 1870 coûtent, en capital, à l'Etat, d'après la commission du budget, neuf milliards et demi, sans parler de 60 millions de revenus que la cession du territoire lui enlève!

— Est-ce un symptôme? demande l'*Union du Sud-ouest*.

M. Wilson, le jeune député d'Indre-et-Loire, vient d'expédier à Londres sa superbe galerie de tableaux — un vrai musée valant plusieurs millions.

— *Mulhouse donne en ce moment une* preuve éclatante de son attachement à la France.

La population presque tout entière opte pour la nationalité française. Le nombre des adhésions en ce sens s'élève à ce jour à 50 ou 60,000.

Rome. — L'*Opinione*, journal ministériel, fait l'aveu suivant :

« Ce serait folie de prétendre qu'en dix-huit mois nous avons récolté les fruits qu'il a fallu deux ou trois lustres pour faire mûrir. *La Rome d'aujourd'hui n'est pas autre chose que la Rome des Papes.* »

Et le plébiscite ?

Le soir du Jeudi-Saint, tandis que l'église de la Magdeleine était remplie de fidèles, des fusées lancées par une main sacrilège dans l'intérieur du temple, répandirent l'épouvante parmi la foule dévote. La même scène se répéta dans l'église de St-Louis des Français. En outre de l'eau de savon a été répandue sur les degrés de l'église de Saint-Apollinaire, ce qui occasionna plusieurs chutes. Le même soir un libéral entra dans l'église de Sainte-Agnès, le cigare à la bouche, et sur les observations qui lui furent faites à ce sujet, proféra des insolences, de manière à troubler la dévotion du public. Quelques jours auparavant le prédicateur qui se faisait entendre à St-Julien *in Banchi*, avait été interrompu par les grossières injures d'un héros italianissime. Enfin dans la nuit du Vendredi au Samedi-Saint des profanateurs ont brisé les vitres et les portes de la *Scala sancta*. C'est le sanctuaire où l'on conserve l'escalier qui conduisait au prétoire de Pilate, et que Notre-Seigneur a ensanglanté pendant sa passion.

— On mande de Rome, à la date du 1er avril :

Le pape a reçu hier des personnes de toutes nations auxquelles il a parlé en langue française, il leur a dit : « Je ne sors pas, parce que je rencontrerais partout des sujets de douleur et de scandale.

Les cérémonies religieuses ne sont pas célébrées, parce que plusieurs églises sont profanées et les ministres de la religion fréquemment insultés. »

Angleterre. — A toutes les grèves dont l'Angleterre est le théâtre, vient de s'en ajouter une nouvelle, celle des classes agricoles, qui prend une extension toujours plus grande. Les ouvriers des campagnes du Warwickshire viennent de former une association qui a tenu ces jours derniers son premier meeting. Parmi les résolutions votées dans cette réunion, la plus caractéristique, *à coup sûr, est celle qui repousse* l'idée d'une action combinée avec les associations ouvrières des villes.

Espagne. — C'est une conviction générale de l'Europe que la monarchie subalpine campée en Espagne ne tardera pas à s'effondrer. A Rome, on partage cette conviction, et les agents de don Amédée eux-mêmes ne dissimulent pas leur crainte. Le représentant espagnol, M. Ximénès, n'a pu, quelque mouvement qu'il se soit donné, amener le Saint-Siége à reconnaître le nouveau gouvernement. Il est d'ailleurs trop intelligent pour ne pas comprendre que les actes du gouvernement ont un tel caractère d'hostilité contre l'Eglise que tout rapport est devenu impossible.

Les révolutionnaires attribuent les refus de la cour de Rome à une répulsion pour le fils de l'excommunié Victor-Emmanuel, et concluent à un abandon passionné des principes qui guident cette cour dans la reconnaissance des gouvernements que se donnent les peuples; mais les révolutionnaires savent très-bien que ces refus sont motivés non pas par la personne d'Amédée ou par l'illégitimité de son pouvoir, mais par les actes de son gouvernement. De tous les excès commis en Europe contre l'Eglise, il n'en est pas qui aient atteint le degré de sacrilége des ministres espagnols, et il suffit de dire qu'un de ces ministres, non content de proclamer l'obligation du mariage civil, a osé appeler *concubinage* le *mariage religieux*.

Ce n'est donc pas la présence passagère de don Amédée sur le trône d'Espagne qui s'oppose à la reconnaissance du gouvernement espagnol par le Saint-Siége, mais l'hostilité déclarée et sacrilége du gouvernement de Madrid. Si les ministres de la reine Isabelle avaient montré les mêmes dispositions, la rupture n'eût pas été moindre. En l'état des choses tout rapprochement est donc impossible, et l'Espagne ne se relèvera que par un retour au respect de la justice et des droits de l'Eglise, retour dont la monarchie de don Amédée est incapable.

— Le sang se glace dans les veines, quand on lit les journaux espagnols : l'*Ignadah* et le *Trueno Gordo*, puis l'*Espérance* et la *Regeneracion* qui se font l'écho des deux premiers et quand on voit les lignes noires qu'ils impriment sur leurs pages, comme pour annoncer une mort prochaine. Pour en donner une idée à nos lecteurs, nous reproduisons telle quelle l'annonce du *Trueno Gordo* :

Hic jacet Asmodeus I
et ultimus rex Moluscorum.

D'abord le même journal avait publié l'avis suivant : On a besoin d'un *praticien* qui connaisse bien le passage du canal *Carlorepufede-alfon* afin de diriger vers Porto-Salvamento une barque qui doit reconduire à sa famille désolée le cadavre embaumé d'un jeune étranger, hélas ! digne d'un meilleur sort. S'adresser *rue del Nuncio, n° 100*, au portier. »

On comprend le sens de ces paroles.

DERNIÈRES NOUVELLES.

—

CONSEIL FÉDÉRAL, 5 avril.

L'ambassadeur suisse à Rome mande, qu'une enquête organisée par le ministre d'agriculture d'Italie, a établi que la maladie des vignes dite *phylloxera* n'existe pas en Italie. En conséquence, le Conseil fédéral a révoqué la défense d'introduire des pieds de vigne de l'Italie, sous la condition que l'origine des arbustes importés sera constaté officiellement.

— M. le colonel Rothpletz, d'Aarau, n'accepte pas sa nomination d'inspecteur d'infanterie du 1er district fédéral. A sa place a été nommé M. le colonel de Buren, de Berne.

Ceci est peut-être le résultat d'une note publiée par le *Vaterland* de Lucerne, qui disait dans une correspondance de Berne, que M. Welti, conseiller fédéral, avait jugé bon de nommer trois Argoviens comme inspecteurs de l'infanterie suisse, et que ce ne sont plus les Bernois qui règnent à Berne, mais les Argoviens, comme dans le temps de la République helvétique.

— M. Mercier, secrétaire de l'ambassade suisse à St-Pétersbourg, envoie son rapport sur la gestion des affaires de M. le consul général Glinz. Il a transmis la gestion des affaires à M. Jacques-François-Louis Philippin-Duval, de Genève, qui a été nommé aujourd'hui consul-général à St-Pétersbourg.

Le département des postes a été autorisé à traiter avec l'administration des chemins de fer de la Suisse occidentale pour l'établissement de bureaux de télégraphe à Schmitten, Palézieux, Allaman, Rivaz, Bussigny, Charvonay et Bevaix.

— Ont été nommés : commis de poste à Motier-Grandval, M. Paul Villemin à Courroux; à Neuchâtel, M. Hermann Amrhein de Moûtier (Lucerne); maître de poste à St-Imier, M. Paul Wirz, administrateur postal.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

—

(Service spécial.)

—

PARIS, 4 avril.

Les comptes de la présidence du Sénat, du Corps législatif et de la maison de l'empereur ont été saisis et ils seront publiés.

M. Thiers est venu aujourd'hui à Paris.

—

LYON, 4 avril.

Les ouvriers fondeurs se sont déclarés en grève.

L'administration de l'Exposition déclare qu'elle ouvrira ses portes le 1er mai, sans aucun jour de retard.

—

ROME, 4 avril.

On parle de complications survenues entre le gouvernement italien et le Saint-Siége.

—

CHAUX-DE-FONDS, 4 avril.

La grève générale des ouvriers graveurs de boîtes de montres s'est déclarée depuis hier, faute d'entente, pour une augmentation de la main-d'œuvre.

—

BIRMINGHAM, 4 avril.

Un meeting considérable a eu lieu dans cette ville pour offrir assistance aux ouvriers agricoles du Warwickshire.

—

DRESDE, 4 avril.

La Chambre des députés est revenue, pour se mettre d'accord avec la Chambre des Seigneurs sur sa décision d'hier laquelle tendait à n'autoriser que provisoirement les dépenses concernant la représentation diplomatique de la Saxe à Vienne et à ne pas inscrire dans le budget ordinaire *(normal etat)* le crédit y relatif.

—

BRINDISI, 4 avril.

Hier a eu lieu l'inauguration des constructions des magasins généraux par la Compagnie internationale de Brindisi avec le concours des autorités.

—

AMSTERDAM, 4 avril.

D'après les nouvelles publiées par les journaux, des désordres ont eu lieu à l'occasion de la fête nationale à Oosterhout, dans le Brabant septentrional; des attroupements ont crié : « A bas les francs-maçons et les Gueux! Vive le pape! vivent les catholiques! » Le lendemain, les soldats appelés sur les lieux ont rétabli l'ordre. Des troubles analogues dans lesquels des individus ont été blessés, ont eu lieu à Amersfoort (province d'Utrecht), Ysselstein (même province) et Loosduinen (près de la Haye).

Messieurs les abonnés de l'étranger sont priés de nous transmettre le prix de leur abonnement. Le mode de paiement le plus simple est l'envoi d'un mandat sur la poste.

BOURSE DE GENÈVE

par dépêche télégraphique.

	4 avril.	5 avril.
4 1/2 0/0 Fédéral	101 25	 00
6 0/0 Etats-Unis	 00	 70
5 0/0 Italien	69 75	69 25
Banque fédérale	532 50	535 00
Crédit lyonnais	772 50	773 75
Crédit suisse	 00	 00
Central suisse	690 00	692 50
Ouest suisse	278 75	277 50
Oblig. lombardes	 00	259 50
— Méridionales	 00	 00
— Romaines	185 25	185 00
— Domaniales	470 00	470 00
— Tabacs italiens	482 75	482 50
Bons Meridionaux	500 00	500 00
Oblig. Ouest suisse	440 00	440 00
— ville de Florence	218 75	218 75
— ville de Naples N^{lles}.	136 50	136 75

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse.

FAITS DIVERS.

L'acide fluorhydrique, dont on se sert jusqu'à présent pour la gravure sur verre, est d'un emploi difficile et dangereux. On y renoncerait sans doute volontiers si l'on connaissait un agent aussi puissant, mais plus inoffensif. Eh bien ! Cet agent est trouvé. Un physicien américain, M. Tilgnan, a découvert, dans ces derniers temps, que sous l'impulsion d'un fort courant d'air ou de vapeur, un jet de sable peut creuser et mieux traverser complétement une lame de verre ou de métal. M. Morse, de New-York, a déjà utilisé cette découverte pour la gravure et ce nouveau procédé donna de bons résultats

L'appareil fort simple employé par M. Morse se compose d'une boîte terminée par un tube étroit, long de 2 mètres 1/2. Il n'y a qu'à pousser dans ce tube, avec une force suffisante, un mélange d'émeri et de grés pulvérisé : en ayant soin de renouveler la partie du réservoir à mesure qu'elle s'épuise. Avant d'être soumise à l'action du jet de sable la surface du verre ou du métal à graver est garni d'un papier découpé suivant les lignes d'un dessin. Les parties de la pièce, qui correspondent à ces lignes, sont donc à nu et c'est sur elles seules qu'agit le sable.

L'ornementation ainsi obtenue est, à ce qu'il paraît, remarquable par la pureté des lignes et l'exactitude du dessin ; il faut noter de plus la rapidité de l'exécution qui n'exige que quelques minutes pour un travail ordinaire.

—

Tous les journaux reproduisent la nouvelle donnée par la *Gazette de Rome* de l'arrivée du baron Roudelet, chargé par le ministre de l'instruction publique en France, d'une mission auprès du ministre italien.

Le baron Roudelet n'est autre que M. Roudelet, l'écrivain bien connu des lecteurs catholiques ; il n'a été chargé d'aucune mission du ministre de l'instruction publique auprès du ministre italien. Nous tenons ce renseignement de bonne source.

—

On rapporte un fait qui s'est passé à Saverne le jour de la fête anniversaire de la naissance du roi Guillaume et qui mérite une mention particulière.

Le directeur du collége (autrefois le lycée) annonça aux élèves que l'empereur d'Allemagne, à l'occasion de sa fête, leur accordait un jour de congé.

— Sa Majesté, ajouta-t-il, a voulu aussi vous faire distribuer quelques témoignages de son affection.

On fit alors circuler dans les rangs des corbeilles pleines de friandises.

— Au temps où vous étiez Français, mes enfants, ajouta le directeur, jamais ce lycée ne reçut du gouvernement pareilles marques de sympathie !

J'espère donc que vous témoignerez votre reconnaissance à notre auguste souverain et je vous invite à vous unir à moi pour crier : *Vive l'empereur d'Allemagne.*

Les enfants, presque tous Français, jetèrent les présents qui leur avaient été distribués et leur réponse unanime fut un cri général de : *Vive la France !*

—

Lundi, les bouchers de Lausanne célébraient leur fête annuelle; l'antique place de Montbenon regorgeait de curieux accourus d'un peu partout pour assister au spectacle aussi drôle que divertissant que les bouchers donnent chaque année sur cette place et qui constitue un des traits principaux de leur fête.

Tous détails laissés de côté, voici en quoi il consiste. Dans une enceinte carrée est disposée une rangée de 101 œufs distants les uns des autres d'environ un pied. Deux bouchers, ordinairement des plus jeunes, se livrent alors à un exercice dans lequel les poumons et les jarrets jouent le principal rôle : pendant que l'un recueille les œufs et vient les déposer un à un dans une corbeille située à l'une des extrémités de l'enceinte, l'autre doit aller à Prilly, y boire chopine, et revenir dans l'enceinte. S'il est de retour avant que son rival ait recueilli tous les œufs, une recompense lui est décernée comme prix de sa victoire et vice-versa.

La distance est assez bien calculée pour que les chances soient à peu près égales. Je ne sais si cette sorte de défi est connu ailleurs, toujours est-il qu'il ne manque pas d'originalité.

—

Les Indiens des Prairies ont des difficultés avec l'administration du grand chemin de fer du Pacifique. Ces messieurs prétendent qu'en échange de la bonne volonté qu'ils ont mise à laisser la ligne traverser leur territoire, ils ont droit au transport gratuit, et, s'il vous plaît, en première classe. L'Aigle noir et le Renard subtil veulent se prélasser dans un coupé bien rembourré. Comme on refuse, ils enlèvent délicatement les rails sur une longueur de plusieurs kilomètres La compagnie ne sait à quels cantonniers se vouer, car les Indiens Cochones menacent de scalper les employés qui s'opposeraient à leurs procédés.

M. SOUSSENS ÉDITEUR.

ANNONCES

Canton de Fribourg.

EMPRUNT

de 14 milions de francs à 4 1/2 %

Les demandes de conversion se sont élevées à. . . .	fr. 4,381,000
Les souscriptions	fr. 8,279,000
	Fr. 12,660,000

Le cours pour la vente du solde de *1,340,000* de francs est fixé à 98 1/2 %. On prendra en paiement des obligations 5 % du canton de Fribourg dénoncées pour le 15 août 1872.

S'adresser aux domiciles de souscription.

Bâle, le 25 mars 1872.

Le Syndicat.

Comptoir d'escompte

WECK ET ÆBY

Fribourg (Suisse).

Compte courant, à . . . . . 4 1/4 p. 100
Dépôts . . . . . 4 1/2 p. 100

ATTENTION

On désire acquérir une propriété dans la Suisse française ; il faudrait : habitation confortable château ou maison de maître, en bon état meublé si possible, dans un site gai et salubre, avec 3 à 400 hectares (800 à 1100 poses) d'un seul tenant, dont au moins la moitié en bois. Torrent, lac ou cours d'eau dans la propriété.

Distance d'un chemin de fer de 4 à 12 kilomètres.

S'adresser à M. **Etienne Comte, notaire** à Fribourg.

A VENDRE

un beau domaine situé à Vuisternens en Ogoz, à deux lieues de Fribourg, d'une contenance d'environ 110 poses, dont 102 cultivables : château avec vue très étendue.

Conditions avantageuses.

Pour ultérieurs renseignements, s'adresser à M. **Etienne Comte, notaire** à Fribourg.

A vendre un domaine de 170 poses, dont 25 en forêts ; distance de Fribourg, une lieue et demie ; dans la partie allemande du canton. Maison de maître, fromagerie, distillerie.

Prix et conditions favorables.

S'adresser à M. **Etienne Comte, notaire** à Fribourg.

Fribourg.— Imprimerie rue de Romont 67.

OBLIGATIONS

du Trésor 5 p. 100 à vendre.

On reçoit en paiement :

1° Des Obligations de l'emprunt de 16 millions qui seront remboursées le 15 août 1872.

2° Des Obligations du nouvel emprunt.

3° Des Obligations du Genève-Versoix et autres titres de l'Etat.

4° Des *Bons du Trésor*, etc.

5° Actions, Caisse hypothécaire, Banque cantonale, etc., etc.

6° Obligations des Ponts-suspendus.

S'adresser à M. Renevey, avocat, à Fribourg.

A vendre et à louer

plusieurs propriétés de 20 à 300 poses, les unes avec maisons de maîtres; plusieurs *maisons en ville; trois* auberges, dont deux en ville et une à la campagne; deux moulins et un domaine de 25 poses et demie, où l'on peut entrer de suite. Pour une partie de *toutes ces propriétés*, on accordera de grandes facilités de paiement.

A vendre aussi diverses romaines, une bascule pouvant convenir à une ville, ayant un tablier de 14 pieds de long sur 7 de large.

S'adresser, pour ces diverses ventes et locations, chez M. **Brun**, courtier à Fribourg.

AVIS.

L'auberge du LION D'OR, à Bulle, venant d'être vendue, les mises annoncées pour le 8 avril, n'auront lieu que pour les terres.

Adèle GEX.

A vendre.

M. Louis Pavarin, négociant à Romont, exposera en vente, en mises publiques, au café Raboud en dite ville, lundi 8 avril prochain, dès les 2 heures de l'après-midi :

1. Une place à bâtir, très-avantageusement située au centre de la Grand'rue à Romont.
2. Une grange avec écurie et cave voûtée.
3. Un jardin attenant.

Les mises auront lieu sous de favorables conditions.

HACHE-PAILLE

Prix : depuis fr. 70 jusqu'à fr. 700.

Machines à battre le blé, manèges, coupe-racines, machines à déchirer les pommes de terre, concasseurs de grains, bascules décimales, etc., etc. — **Garantie 1 an** sur demande de l'acquéreur. — Fournitures de **pièces de rechange, réparations. Prix réduits.** Courroies en cuir, caoutchouc ou chanvre, cordes métalliques pour transmission, huile à graisser, articles de meunerie.

Alphonse COMTE,
176, rue de Lausanne, à Fribourg

Une fille d'environ 18 ans, d'une bonne famille bourgeoise de la Suisse allemande, désirant se perfectionner dans la langue française, cherche à se placer dans une famille honorable ou dans un magasin de la Suisse française. Elle pourrait donner des leçons de piano.

Adresser les offres au bureau de *la Liberté.*

MACHINES

A COUDRE ET A TRICOTER

de fabriques suisse et américaine,

de la maison J. JÆGGLY, *à Ober-Winterthur.*

On trouvera toujours un grand choix de *ces machines garanties de meilleurs* systèmes, avec tous leurs accessoires et perfectionnements depuis le prix de 35 fr. ainsi que les cotons, fil, aiguilles et huile pour machines au dépôt pour le canton de Fribourg *chez* **Ch. Winkler-Guérig**
aux Pillelles, près la gare à Fribourg

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE

A l'usage des écoles primaires et secondaires de la Suisse française, par F. Monney, professeur de mathématiques. — Première partie, 1 vol. in-8°. — Prix de l'exemplaire : pour les souscripteurs : 3 francs; pour les non-souscripteurs, 3 fr. 50 cent.

On peut souscrire : à *Bulle*, chez MM. **Baudère** et **Feigel-Vicarino**, libraires, et à l'imprimerie **Ackermann**; à *Châtel-Saint-Denis*, chez M. **Villard**, instituteur des classes supérieures des écoles primaires, et en d'autres lieux qui seront indiqués prochainement.

Chaque exemplaire souscrit sera expédié *franco contre remboursement sur la poste.*

A cet effet, chaque souscripteur est instamment prié d'indiquer clairement son nom, son domicile, etc., dans sa signature.

Il sort de presse :

GRAMMAIRE ALLEMANDE

PARTICULIÈREMENT A L'USAGE
des colléges, des écoles supérieures
ET DE
écoles moyennes industrielles,
par G.-H. WEHRLI, professeur.

QUATRIÈME ÉDITION

Adresser les demandes à l'imprimerie **Siméon Genton,** Escaliers-du-Marché 21-22, Lausanne.

On offre à vendre environ **4,000** pieds de foin et regain de première qualité.

S'adresser à François ou à Philippe Dévaud, à Fuyens.

LAINE DU PAYS.

Ant. Comte, Place du tilleul à *Fribourg* achète à prix élevé la laine du pays *bien lavée*, de préférence contre marchandises. Coton blanc, bleu, double teint pour tissage et pour bas, toile de fil et de coton, etc.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Assurance contre l'incendie, instituée depuis l'année 1869.

AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG.

Capital versé	Fr. **4,000,000** —
Fonds de réserve au 30 juin 1867	» **3,703,729 05**
Primes à recevoir en 1869 et années suivantes	» **34,927,526 79**
Total	Fr. **42,631,255 84**

La Compagnie d'assurance du *Phénix* assure contre l'incendie, la foudre et les explosions à des primes fixes et modérées :

Tous objets mobiliers, comme mobiliers de ménage, provisions, mobiliers industiels et de chemins de fer, marchandises en magasins et en confection, instruments aratoires, produits de récoltes, bestiaux, etc.

Les contrats peuvent être faits pour la durée d'une ou de plusieurs années. Si l'assurance est faite pour *plusieurs années et que l'assuré paie la prime* totale d'avance, la Compagnie lui accorde gratuitement la continuation de l'assurance pour une autre année.

Les soussignés sont prêts à donner tous renseignements ultérieurs qui peuvent être désirés et à recevoir des propositions d'assurance. Ils recommandent la susdite Compagnie dont la solidité et la loyauté présentent toutes les garanties désirables au commerce, l'industrie et au public en général.

Les Agents principaux pour le canton de Fribourg :
WECK et ÆBY, Grand'rue 48, à Fribourg.
Agent auxiliaire : **X. BROILLET.**

SOUS-AGENTS :

District de la Singine : MM. **Comte,** fils, notaire, à Fribourg; **J. Huser,** avocat, à Fribourg.
» *du Lac :* **Roggen,** commissionnaire, à Morat; **Æschlimann,** contrôleur des routes, à Morat; **Félix Progin,** à Misery.
» *de la Broye :* **Chassot,** avocat à Estavayer; **Glardon,** greffier, à Cugy.
» *de la Glâne :* **Forney-Riche,** syndic, à Romont; **Cyprien Crausaz,** à Châtonaye.
» *de la Gruyère :* **Menoud,** notaire, à Bulle.
» *de la Veveyse :* **Philipponaz,** contrôleur, à Châtel-St-Denis.